

Agent(e) de bio-nettoyage

Réaliser des opérations de bio-nettoyage des surfaces et des locaux de l'établissement, **vérifier** et **réajuster** si besoin, au moyen d'autocontrôles, la qualité des travaux effectués en appliquant les instructions et protocoles relatifs au bio-nettoyage, afin de participer à la lutte contre les infections nosocomiales.

QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT HYGIÈNE

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM
Niveau 3 (CAP)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH
[Agent\(e\) de bio-nettoyage \(30F30\)](#)

RÉFÉRENTIEL

ACTIVITÉS

- Approvisionnement en produits, en matériels, dans son domaine
- Contrôle, suivi de la propreté des locaux et réajustement si besoin
- Entretien, nettoyage et rangement des matériels spécifiques à son domaine d'activité
- Évacuation des déchets de diverses natures
- Nettoyage et entretien des locaux, des équipements et des outils, spécifiques à son domaine d'activité
- Participation à l'accueil et orientation des usagers ou des personnes prises en soins
- Participer à la gestion des risques et suivre les actions mises en œuvre
- Recueil/collecte de données ou informations spécifiques à son domaine d'activité
- Renseignement de documents, de fichiers (fiches d'activité, de traçabilité, etc.)
- Suivi des actions mises en œuvre
- Vérification/contrôle du fonctionnement et essais de matériels, équipements (autolaveuses, monobrosse, centrale vapeur) spécifiques à son domaine d'activité

SAVOIR-FAIRE

- Adapter sa pratique professionnelle à son lieu d'activité, en toute sécurité, pour le personnel, les usagers et les personnes prises en soins
- Adapter son comportement, sa pratique professionnelle à des situations critiques/particulières, dans son domaine de compétence
- Appliquer le dosage et la dilution des produits relatifs à son domaine de compétence et telles qu'indiquées dans les protocoles
- Évaluer, choisir, utiliser les produits et/ou matériaux nécessaire à la pratique de son métier
- Identifier, analyser, prioriser et synthétiser les informations relevant de son domaine d'activité

- Lire et utiliser une notice, dans son domaine de compétence
- Organiser et optimiser le stockage physique des produits, des matériels dans son périmètre d'activité
- Participer à la lutte contre les infections nosocomiales
- Réceptionner et contrôler des produits (quantité, conformité, état...)
- Rédiger des informations relatives à son domaine d'intervention pour assurer un suivi et une traçabilité
- Savoir alerter les personnels médicaux et non médicaux en lien avec des situations urgentes
- Savoir communiquer et accueillir les usagers et les personnes prises en soins
- Travailler en équipe pluridisciplinaire/en réseau
- Transférer un savoir-faire, une pratique professionnelle

CONNAISSANCES REQUISES

- Bio-nettoyage et hygiène des locaux (43403)
- Circuit des déchets et du tri (12582)
- Communication/relations interpersonnelles (15034)
- Compétences numériques (50980)
- Géographie et topographie de l'établissement (43434)
- Gestes et postures - manutention (43491)
- Gestion des risques et vigilances (42875)
- Matériel d'hygiène (43403)
- Nettoyage-désinfection (42093)
- Organisation des services de soins (43412)
- Produits de nettoyage et de désinfection (43403)
- Qualité, gestion des risques (31454)

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Agent/Agente de service hospitalier \(ASH\) \(France travail, code ROME J1301\)](#)
- [Chargé ou chargée de propreté des locaux \(CNFPT Répertoire des métiers territoriaux E3C/12\)](#)

FORMATION

CAP Propreté et prévention des biocontaminations

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 3 (CAP)

CERTIFICATEUR

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 13 décembre 2024 portant création de la spécialité « propreté et prévention des biocontaminations » de certificat d'ap](#)
-

RÉPERTOIRE

- [RNCP40309](#)
-

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Ex CAP Agent de propreté et d'hygiène - [RNCP39938](#)

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

- Formation initiale et continue
 - En contrat d'apprentissage
 - En contrat de professionnalisation
 - VAE
-

ADMISSIBILITÉ

Après une 3ème générale ou technologique

MODALITÉS D'ADMISSION

Sur dossier

PROGRAMME

Durée

2 ans

Périodes de formation en milieu professionnel (stages) : 14 semaines

Blocs de compétences

- BC01 - Réalisation des techniques de nettoyage et de remise en état
- BC02 - Contribution à la qualité des prestations de nettoyage et à la maîtrise des risques biologiques, professionnels et environnementaux
- BC03 - Français et histoire-géographie-enseignement moral et civique
- BC04 - Mathématiques et physique-chimie
- BC05 - Education physique et sportive
- BC06 - Prévention-santé-environnement
- BC07 - Langue vivante étrangère

Unités générales

- UG 1 - Français et Histoire-géographie - enseignement moral et civique
- UG 2 - Mathématiques et physique-chimie
- UG 3 - Éducation physique et sportive
- UG4 - Prévention-santé-environnement
- UG 5 - Langue vivante étrangère

Unités facultatives

- UF - Arts appliqués et cultures artistiques
- UF - Mobilité

Unités professionnelles

- UP1 - Techniques de nettoyage et de remise en état
- UP2 - Qualité des prestations et maîtrise des risques

ALLÈGEMENTS / DISPENSES

Les candidats de la formation continue peuvent être dispensés des périodes de formation en milieu professionnel s'ils justifient d'une expérience professionnelle de six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen, dans le secteur du diplôme.

OBTENTION DU DIPLÔME

Avoir obtenu la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles, soit 10/20.

STATUT ET ACCÈS

Corps des agents de services hospitaliers qualifiés

STATUT DANS LA FPH

Catégorie C

Grades

- Agent des services hospitaliers qualifié de classe normale (11 échelons)
 - Agent des services hospitaliers qualifié de classe supérieure (12 échelons)
-

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Inscription sur une liste d'aptitude

Liste établie dans chaque établissement après examen des dossiers de candidatures par une commission (composée d'au moins trois membres, dont un au moins est extérieur à l'établissement, nommés par le directeur organisateur du recrutement) et une audition publique

Conditions

- Pas de conditions de titres ou de diplômes
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration à tout moment dans le corps de détachement

Condition

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie C
-

Dispositif PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et d'Etat)

Quota : 20 % des postes ouverts

ÉVOLUTION DANS LA FPH

Au grade d'agent de services hospitaliers qualifié de classe supérieure

Inscription au tableau annuel d'avancement établi après une sélection par examen professionnel

Conditions

- Avoir atteint le 4ème échelon
- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade

OU

Inscription au tableau annuel d'avancement établi au choix dans chaque établissement par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle

Conditions

- Avoir atteint le 6ème échelon
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

OU

Combinaison des deux voies d'inscription

Au grade d'accompagnant éducatif et social

Après une sélection professionnelle

Conditions

- Compter au moins 8 ans d'ancienneté dans le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés
- Avoir validé la formation préparant aux fonctions d'accompagnant éducatif et social

Quota : 25 % au plus des recrutements effectués dans l'année dans le grade d'accompagnant éducatif et social

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Pré-requis

- Attestation de formation aux gestes d'urgences (AFGSU) de niveau I

Relations professionnelles

- Direction des soins
- Cadres de santé
- Service d'hygiène hospitalière
- Tous services confondus
- Service d'hygiène hospitalière pour les conseils sur les pratiques professionnelles

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Résidence de personnes âgées (EHPAD)

Conditions

- Travail en horaires décalés (de nuit), par roulement, les fins de semaine et jours fériés
-

AUTRES APPELLATIONS

- Agent(e) d'entretien
- Agent(e) hospitalier
- Agent(e) de nettoyage
- Agent(e) d'entretien polyvalent
- Agent(e) de service hospitalier (ASH)

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans la FPH

- [Ambulancier\(ère\)](#)
 - [Agent\(e\) de blanchisserie](#)
 - [Accompagnant\(e\) éducatif\(ve\) et social\(e\) \(AES\)](#)
 - [Agent\(e\) de restauration et d'hôtellerie](#)
 - [Aide-soignant\(e\)](#)
 - [Agent\(e\) de stérilisation](#)
 - [Auxiliaire de puériculture en crèche](#)
 - [Brancardier\(ère\)](#)
 - [Encadrant\(e\) du bio-nettoyage](#)
 - [Maître / Maîtresse de maison](#)
-

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-